

Sans nous rien ne va plus

.....
Du 3 au 7 mai 2004, le Conseil national à Berne débat la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) et sur l'asile. L'opinion des personnes concernées n'est pas demandée.

Par conséquent, nous nous exprimerons dans la rue ! Nous, les migrants et migrantes, réfugié-e-s et les mouvements de solidarité !

Conformément à l'accord de libre-circulation des traités bilatéraux en vigueur, les droits des personnes originaires de l'Union Européenne immigrées en Suisse, sont largement les mêmes que ceux des nationaux suisses. Ce n'est pas du tout le cas pour les migrantes et migrants issus de l'extérieur de l'Union européenne car ces nouvelles lois limitent leurs droits et libertés. De même, l'aide aux sans-papiers est de plus en plus sanctionnée par les autorités.

.....

Quelles sont les nouvelles restrictions des lois actuellement discutées?

■ **Regroupement familial:** Les personnes immigrées pourront regrouper leurs conjoints et enfants seulement durant les cinq premières années de leur séjour– uniquement pendant la première année pour les enfants âgés de plus de 14 ans. Les enfants devront suivre leurs parents jusqu'à l'âge de 18 ans. Il faut noter que l'âge maximal dans l'accord de la libre circulation européen est fixé à 21 ans.

■ **Mariage refusé:** Les fonctionnaires de l'état civil pourront refuser la conclusion d'un mariage binational s'ils soupçonnent que cette union n'a pas comme objectif de fonder un foyer.

■ **Laissez-passer seulement pour des riches:** Le permis de séjour lié à une activité professionnelle ne sera accordé qu'aux spécialistes, hauts dirigeants, investisseurs, cadres, etc.
L'obtention d'un visa deviendra plus restrictive. Les personnes qui voudront entrer en Suisse devront avoir une garantie financière et pour y travailler un logement en Suisse.

■ **Pire que le statut des saisonniers:** L'autorisation de courte durée sera valable pendant un maximum de deux ans et ne pourra se transformer en permis de séjour. Après deux ans ce travailleur devra quitter la Suisse pendant au moins une année. Le changement de travail sera accordé qu'exceptionnellement et sera sanctionné d'une peine de prison ou d'une amende si l'autorisation n'a pas été obtenue. Un permis de travail saisonnier limité à six mois pour la main-d'œuvre bon marché est aussi en discussion.

■ **Barrières à la mobilité:** Le changement du lieu d'habitation en dehors du canton sera soumis à une autorisation, et pour tout migrant-e au chômage sera même interdit.

■ **Suppression de la protection des données personnelles:** La possibilité pour les autorités de récolter et de transmettre des données personnelles sur la population étrangère sera étendue. Même dans le cadre de la procédure d'asile, les autorités pourront échanger des données avec les pays d'origine des requérants, avant même que la procédure n'ait aboutie.

■ **-Réglementation pour les pays tiers :** Les personnes ayant transité par un "état sûr" n'auront quasiment plus accès à la procédure d'asile en Suisse.

Nous ne voulons pas de telles lois sur les étrangers et l'asile !

Nous déclarons le 4 mai 2004 journée d'action dans tous les cantons.

LE 4 MAI 2004 AARAU 12.15H BAHNHOFPLATZ • BASEL 12H SPIEGELHOF • BERN 11.30H ZEUGHAUSGASSE • CHUR • DELÉMONT • GENÈVE • GLARUS 11H-14.30H • LUZERN 16-19H BAHNHOFPLATZ • NEUCHÂTEL 15.30 RUE DE L'HOTEL DE VILLE • SCHAFFHAUSEN 14-17H FRONWAGPLATZ • SOLOTHURN • ST. GALLEN 11-12H OBERER GRABEN 32 • THUN • ZÜRICH 9:30-11H BERNINAPLATZ / 11.30-13H WALCHETOR. – DETAILS WWW.SANSNOUS.CH/4MAI/

— ✂ — ✂ — ✂ — ✂ ————— **TALON DE COMMANDE** —

- | | | |
|--|---|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Expl. Manifestes en allemand | <input type="checkbox"/> Expl. Manifestes en français | (100 pieces / 10.–) |
| <input type="checkbox"/> Badges en allemand | <input type="checkbox"/> Badges en français | (1 Badge / 5.–) |
| <input type="checkbox"/> Set à 3 cartes postales „Ohne uns geht nichts“ (3 Motifs) | | (1 Set / 10.–) |
| <input type="checkbox"/> Je participe à l'action à, envoyez-moi | Ex. Tracts | frais exclus |

Nom, adresse:

email et tél:

www.sansnous.ch

Fax 031 311 07 75, email contact@ohneuns.ch, par poste:
„Sans nous rien ne va plus“, Neuengasse 8, 3011 Bern, 031 311 07 70

JOURNEE D'ACTION DES MIGRANTES ET MIGRANTS

LE 4 MAI 2004 AARAU 12.15H BAHNHOFPLATZ • BASEL 12H SPIEGELHOF • BERN 11.30H ZEUGHAUSGASSE • CHUR • DELÉMONT • GENÈVE • GLARUS 11H-14.30H • LUZERN 16-19H BAHNHOFPLATZ • NEUCHÂTEL 15.30 RUE DE L'HOTEL DE VILLE • SCHAFFHAUSEN 14-17H FRONWAGPLATZ • SOLOTHURN • ST. GALLEN 11-12H OBERER GRABEN 32 • THUN • ZÜRICH 9:30-11H BERNINAPLATZ / 11.30-13H WALCHETOR.



Maintenant nous parlons!

Même les lois les plus restrictives ne vont pas empêcher le flux migratoire. Au contraire, elles vont encore aggraver le statut précaire des immigré-e-s du point de vue juridique et du commerce des êtres humains.

C'est pourquoi nous exigeons :

- Le même traitement envers les ressortissant-e-s européens-nes et non-européens-nes concernant leur entrée en Suisse, leur séjour et le regroupement familial.
- La non-discrimination dans les domaines scolaire, de formation, de travail, du logement, d'accès aux prestations privées et publiques et l'adhésion à des organisations.
- Des lois égales pour tout le monde ! Nous ne voulons pas de lois qui créent de nouvelles hiérarchies dans la société !
- L'origine des migrants-es ne doit pas être une cause de discrimination. Ils et elles ont le droit à la différence culturelle.
- Pour toutes les migrantes et migrants, le marché du travail doit être libre et le droit à la mobilité géographique et professionnelle doit être garanti. La protection contre l'exploitation et les conditions de travail précaire doit être intensifiée. Les migrantes ne doivent pas être forcées à travailler dans le « business du sexe » comme danseuses de cabarets...
- Les sans papiers doivent être régularisés collectivement. Celles et ceux qui vivent en Suisse doivent bénéficier du droit de séjour, ainsi que leurs proches.
- En cas de chômage, d'invalidité, d'assistance sociale, de divorce et de séparation, le droit de pouvoir rester en Suisse doit être garanti et cela doit aussi concerner les retraité-e-s.
- Les permis de séjour ne doivent pas être liés à certains besoins et obligations déterminés. Les autorisations à court terme doivent être transformables en permis de séjour permanent
- Les migrantes et migrants doivent avoir l'assurance, sans contraintes, de pouvoir vivre en Suisse, de la quitter et de pouvoir y retourner.
- Les réglementations du droit pénal qui sanctionnent la population étrangère doivent être abolies. Les sans-papiers, réfugié-e-s et les personnes qui les soutiennent, ne doivent pas devenir des cibles du droit pénal. Une aide sociale et humanitaire ne doit pas être sanctionnée.

.....
La nouvelle loi des étrangers et la loi d'asile créent plus de dégâts qu'elles ne trouvent de solutions. Les migrations doivent être considérées comme des échanges et des enrichissements mutuels. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi d'exception pour les étrangers mais de légiférer pour l'égalité de traitement. La population suisse doit se solidariser avec les migrantes et migrants et revendiquer les mêmes droits pour tout le monde dans ce pays !

Sans nous rien ne va plus

.....

